

Hervé Féron répond à François Werner qui a tenu des propos erronés lors du Conseil de Métropole du vendredi 9 décembre dernier, à travers une lettre rendue ici publique.

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil de Métropole du Vendredi 9 décembre, vous êtes intervenu publiquement, de façon convenue avec plusieurs de vos collègues Vice-Présidents de droite, pour m'agresser gratuitement. Tout cela avait été savamment orchestré à l'avance. Vous avez affirmé que « vous m'aviez interpellé pour me demander de la Réserve Parlementaire pour une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Villers-Clairlieu ». Vous avez affirmé que la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Tomblaine avait bénéficié de la Réserve Parlementaire que je peux solliciter en tant que Député pour la deuxième circonscription. J'étais très étonné et je vous ai fait passer un petit message pour vous dire que je n'avais pas été, à ma connaissance, jusque-là, interpellé sur ce sujet. Vous m'avez répondu, sur ce même billet, par écrit, que « vous aviez signé le lundi précédent un courrier et que je ne l'avais peut-être pas encore reçu ». Lorsqu'après une demi-heure pendant laquelle vos collègues et vous-même n'avez cessé de m'accabler parfois d'insultes, parfois de mensonges, j'ai demandé au Président du Grand Nancy quinze secondes pour rétablir quelques vérités, celui-ci m'a refusé la prise de parole. Je vous réponds donc par écrit :

- Lorsque vous avez publiquement dit que vous m'aviez interpellé, c'était un mensonge puisque contrairement à ce que vous avez écrit, ce n'est pas lundi 5 décembre que vous avez signé ce courrier c'est le mercredi 7 décembre, avant-veille du Conseil de Métropole. Je n'avais donc pas reçu ce courrier le vendredi 9, lorsque vous avez affirmé « m'avoir interpellé ».
- Lorsque vous affirmez que la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Tomblaine a bénéficié, je cite votre courrier (mais vos affirmations publiques ont été les mêmes) « de l'importante mobilisation de ma dotation d'action parlementaire de la seconde circonscription pour le futur équipement de Tomblaine », c'est à nouveau un mensonge à plusieurs titres : la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Tomblaine n'a pas bénéficié du moindre centime de ma Réserve Parlementaire (c'est facilement vérifiable) et par ailleurs, la Réserve Parlementaire d'un Député n'est pas forcément attribuable à sa seule circonscription comme vous semblez l'écrire.
- Par contre, cette façon de m'interpeller n'est pas correcte, en comparant les deux initiatives. En effet, à Tomblaine, la commune s'est engagée courageusement en

maitrise d'ouvrage constatant qu'il y avait sur son territoire une situation, reconnue par l'Agence Régionale de Santé (ARS), de désert médical. Le projet a été agréé par l'ARS et donc on parle bien d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle. À Villers-lès-Nancy, ce n'est pas le cas, la commune ne s'est pour l'instant pas engagée de cette façon-là, vous dites même que « la municipalité va apporter son concours dans le cadre des limites fixées par la loi ». Il serait intéressant que vous puissiez nous en dire plus, n'est-ce pas une façon de dégager en touche pour ne pas dire aux professionnels de santé que vous ne souhaitez pas un engagement significatif de la commune ? Si la participation de la commune de Villers ne consiste qu'à céder, au prix le plus bas possible, un terrain pour cette réalisation, je vous informe que pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Tomblaine, le coût du terrain acheté par la ville de Tomblaine a été de 100 000 € pour un budget total de 2 200 000 €. La ville de Tomblaine a bénéficié effectivement d'aides diverses de l'État, dont la Réserve Ministérielle pour 100 000 €, ce qui était dû à la reconnaissance de la qualité de ce projet, et cela a été conditionné à l'agrément de l'ARS en Maison Pluriprofessionnelle de Santé. Est-ce le cas pour le projet de Villers ? Vous ne m'apportez aucune information à ce sujet.

- Pour ce qui concerne la participation du Grand Nancy pour le projet de Tomblaine, elle n'aura été que de 98 000 € après que je l'aie sollicitée pendant trois ans et essuyé plusieurs refus. Cette participation ne nous a été annoncée que 15 jours avant la visite inaugurale de la Ministre de la Santé, et encore elle devrait nous être versée sur deux années budgétaires. Et dans le même temps, le Grand Nancy ne répond pas à ma demande d'exonération de la taxe d'aménagement, c'est-à-dire que, pour l'instant, le Grand Nancy reprend à la ville de Tomblaine ce qu'il ne nous a même pas encore attribué par ailleurs.

- Enfin, Monsieur le Maire, vous savez tout comme moi que la Réserve Parlementaire se sollicite habituellement au mois d'octobre même si cette année le délai est repoussé. Ainsi, depuis le mois d'octobre, j'ai sollicité pour divers projets, dont plusieurs dans votre commune, la totalité de l'enveloppe qui m'est accordée. Je considère donc votre courrier comme une basse manœuvre de campagne politique. Je pense que vous feriez mieux de travailler avec les professionnels de santé qui ont un beau projet sur Villers-lès-Nancy pour les accompagner et les soutenir sincèrement. Lorsque j'aurai connaissance du maître d'ouvrage, je ne manquerai pas de prendre contact avec lui pour l'aider au mieux dans son projet et solliciter mon enveloppe de Réserve Parlementaire pour l'année 2018. Je suis prêt à travailler avec vous de façon constructive sur tout projet d'intérêt général sur votre commune mais vous comprendrez bien que je n'accepte pas ce genre d'attitude et de propos. Les citoyennes et les citoyens dans notre pays méritent une toute autre façon de faire de la politique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Hervé Féron